



LE 17 SEPTEMBRE 2018

À une séance extraordinaire du conseil municipal tenue à l'Hôtel de Ville de Beaupré au 10 995 rue des Montagnards, le lundi 17 septembre 2018 à 17 h, à laquelle sont présents :

M. Pierre Renaud, maire
M. Christian Blouin, conseiller #2
M. Serge Simard, conseiller #4
M. Michel Beaumont, conseiller #5
Mme Michèle Abdelnour, conseillère #6

Tous conseillers formant quorum sous la présidence de M. Pierre Renaud, maire.

Conformément à la Loi sur les cités et villes, la greffière a donné par écrit un avis spécial de convocation de la séance extraordinaire de ce jour à tous les membres du conseil. Les membres du conseil constatent avoir reçu la signification de l'avis tel que requis par la Loi.

Également présent: M. Roch Lemieux, directeur général, trésorier et greffier adjoint

Absences motivées : Mme Nancy Pelletier, conseillère #1
M. Pierre Carignan, conseiller #3
Mme Johanne Gagnon, greffière et directrice générale adjointe

8700-170918 **ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour tel que proposé.

8701-170918 **RECONSIDÉRATION DE LA RÉSOLUTION 8698-100918**
ABROGER RÉSOLUTION 8618-090718 – VENTE DU TERRAIN À
LOCATION EXCAVATION G.R. 2.0 INC. ET PROMESSE D'ACHAT)

CONSIDÉRANT la résolution #8698-100918 adoptée le 10 septembre 2018;

CONSIDÉRANT que le maire a avisé la greffière qu'il n'entend pas approuver cette résolution conformément à l'article 53 de la Loi sur les cités et villes ;

CONSIDÉRANT que le greffier adjoint doit ainsi soumettre de nouveau au conseil ladite résolution ;

CONSIDÉRANT les informations fournies par le maire, notamment quant aux précisions additionnelles qui ont été obtenues ;

EN CONSÉQUENCE, il est proposé par Monsieur Serge Simard et résolu unanimement de ne pas approuver de nouveau la résolution 8698-100918 adoptée le 10 septembre 2018, cette dernière n'ayant ainsi aucun effet.

8702-170918 **ADJUDICATION DE LA SOUMISSION SUR INVITATION POUR LE PAVAGE D'UNE COUCHE D'USURE SUR LA RUE DU VAL-DES-NEIGES**

ATTENDU la résolution #8669-130818 adoptée le 13 août 2018 autorisant l'appel d'offres sur invitation pour le pavage de la couche unique du stationnement du centre communautaire;

ATTENDU l'analyse qui a été faite des soumissions;

ATTENDU que trois (3) fournisseurs ont été invités à soumissionner et que deux (2) soumissions ont été reçues de :

Nom du soumissionnaire	Prix avant taxes	Prix après taxes
EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.	42 120,00 \$	48 427,47 \$
P.E. PAGEAU INC.	44 828,00 \$	51 540,99 \$

EN CONSÉQUENCE, Il est proposé par Madame Michèle Abdelnour et résolu unanimement d'octroyer le contrat au plus bas soumissionnaire conforme « **EUROVIA QUÉBEC CONSTRUCTION INC.** » au montant de 48 427,47 \$ incluant les taxes applicables.

PÉRIODE DE QUESTIONS

Aucune personne.

8703-170918 **LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Monsieur Christian Blouin et résolu unanimement que cette séance soit levée à 17 h 20.

Pierre Renaud
Maire

Roch Lemieux, greffier adjoint et
Directeur général et trésorier